



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 12 octobre 2023

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **préavis no. 03-2023, du 11 septembre 2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024** ;
- o ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 12 octobre 2023

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN